

## JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 16 NOVEMBRE 1797.

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 9 Novembre.*

Le général Berthier part, dit-on, aujourd'hui pour porter la ratification du traité à Buonaparte.

Les lettres de tous les départemens attestent à l'envi, la joie profonde, universelle, que l'annonce de la paix a causée à leurs habitans. Le nom de Buonaparte se mêle naturellement aux expressions de la reconnaissance, comme aux cris de la victoire, dont il est devenu le signal. Au reste, on assure que chacun de nos ministres donnera successivement une fête pour célébrer ce grand événement. (*Bulletin de Paris.*)

Peu de personnes (dit le *Révéléteur*) savent pourquoi le traité de paix conclu avec l'Empereur, est daté de Campo-Formido, petit local qu'on aperçoit à peine sur les meilleures cartes, tandis que les conférences se sont toujours tenues à Passeriano ou à Udine; ce trait peu important est cependant du domaine de l'histoire; voici l'explication: comme les négociateurs s'étoient alternativement transportés les uns auprès des autres, tantôt à Udine, tantôt à Passeriano, si le traité eût été daté d'Udine, où se tenoient ordinairement les négociateurs de Sa Majesté, c'étoit donner à l'Empereur une prépondérance, une espèce d'avantage sur Buonaparte, & vice versa, si on l'eût daté de Passeriano, où ce dernier les recevoit à son tour; de sorte que pour éviter toute discussion à ce sujet, on est convenu de dater le traité de Campo-Formido.

On parle beaucoup de changemens prochains dans notre corps diplomatique. On attaque surtout Aubert-Dubayet, notre ambassadeur à Constantinople, qui, par une ignorance profonde des usages et des mœurs, par des prétentions et des hauteurs déplacées, a peut-être

fait beaucoup de mal, et gâté le bien que la modestie, l'adresse et la circonspection de son prédécesseur avoient opéré. Tel est, au moins, l'avis de Poulitier, qui, depuis quelque temps, exerce une censure sévère sur les agens de la République en pays étranger.

L'on renouvelle le bruit de la réunion de l'état de Gènes à la France.

On prétend que le directoire demande aux plénipotentiaires américains: 1<sup>o</sup>. Si leurs instructions leur permettent de donner satisfaction pour l'outrage fait au gouvernement françois par le président John Adams, dans le discours qu'il prononça le 16 Mai dernier, à l'ouverture du congrès. 2<sup>o</sup>. S'ils sont autorisés à rétablir la position respective où les états se trouvoient en 1778, et à annuler dans les traités postérieurs toutes les clauses nuisibles aux intérêts de la République françoise.

Les caissons et tous les attirails d'artillerie qui se trouvent à l' Arsenal, seront transportés à Vincennes ou aux Jacobins. Les maisons et bâtimens dépendans dudit Arsenal, seront mis au nombre des domaines nationaux à vendre. La direction de l'artillerie sera transférée aux Jacobins.

Le général Clarke se rendra à Paris pour rendre compte de sa mission.

Le ministre de l'intérieur doit faire un marché avec une compagnie qui sera chargée de tenir un magasin toujours rempli de 50,000 sacs de farine pour le service de la commune de Paris.

Il y a des paris ouverts, dit l'*Ami des Loix*, qu'au printemps prochain, la Russie, la Prusse et l'Angleterre seront coalisées contre la France et l'Empereur.

Il y a eu, Décadi dernier, une querelle très sérieuse dans l'église de Saint-Mery, entre les catholiques et les Théophilantropes.

Tous les mécontents de Vaucluse n'ont pas suivi Saint-Christol dans la retraite. Le chef de brigade Majas ayant appris que la commune de Pernes serroit de retraite à une troupe assez considérable d'insurgés, s'y est porté avec un détachement. Il y a eu une action où les rebelles ont eu plusieurs hommes tués, et plus de trente prisonniers. Parmi les morts, on a trouvé le commissaire du Directoire. Le reste des rebelles s'est réfugié dans Carpentras, où leur irruption inattendue les a bientôt rendus maîtres de tous les postes. Les patriotes se sont réfugiés dans la maison commune où ils se sont barricadés. L'administration centrale a envoyé à leur secours trois cents hommes de la garde sédentaire et 2 pièces de canon. Elle a de plus expédié un de ses membres à Marseille, pour solliciter du renfort. On ignore la suite. (*Courier de Paris*).

Les dernières lettres de l'Ardèche annoncent que les rassemblemens de rebelles ne sont pas encore entièrement dissipés. Leurs bandes se montrent hardiment dans plusieurs cantons, en attaquent d'autres, et font le coup de fusil avec la garde nationale, quand elle s'oppose à leur passage. Dans quelques endroits ils ont mis à contribution les nouveaux riches; et l'on a vu qu'ils avoient pris d'avance sur les personnes et sur les fortunes des renseignemens exacts. L'administration départementale délibère en secret sur les moyens à prendre contre cet incendie, dont elle craint la propagation. Elle a su par des avis certains, que les insurgés se proposoient de se réunir, pour venir attaquer le chef-lieu, et qu'ils étoient partout précédés de l'effroi. (*Ibid*).

La *Senimelle*, en parlant d'un parvenu de la révolution, dit: „C'est un de ces hommes qui ont le mieux spéculé sur la révolution; nous ne prétendons pas en tirer contre lui des inductions défavorables; car beaucoup de gens qui figurent aujourd'hui au premier rang, et dans les premières places, devoient être recherchés sur les progrès de leur fortune, qui pourtant vivent dans la plus parfaite sécurité, et que peut-être il seroit dangereux d'attaquer: tant la liberté nous accable de ses dons!.....

Le ministre de la guerre vient d'adresser la lettre suivante aux commissaires du Directoire exécutif près les administrations départementales.

„En rappelant sous les drapeaux tous les défenseurs de la patrie, le Directoire a voulu, citoyens, hâter l'époque d'une paix solide, glorieuse et générale. Déjà cette mesure, à peine annoncée, a produit un effet salutaire, en contribuant à faire déposer les armes à la mai-

son d'Autriche. Mais il nous reste encore des ennemis à soumettre; le cabinet de Londres, surtout, ce provocateur astucieux de cette guerre sanglante, doit à présent fixer les regards de nos intrépides guerriers. Le gouvernement, en vous annonçant, par la proclamation, la paix avec les autrichiens, vous a suffisamment fait connoître son intention, que nos armées conservent leur attitude imposante, et qu'elles soient complétées par tous ceux que la loi appelle à l'honneur de concourir à leurs triomphes; pour forcer enfin nos derniers ennemis à mettre un terme aux calamités de la guerre. Il est de notre devoir, citoyens, et comme républicains, et comme investis de la confiance du gouvernement, de seconder les intentions par tous les moyens qui sont à notre disposition. Il vous a été prescrit, par la proclamation du 4e. jour complémentaire, et l'arrêté du 8 Vendémiaire dernier, d'activer le départ pour les armées, de tous les réquisitionnaires et militaires absens de leurs corps; je dois à cet égard des éloges à quelques administrations départementales, qui ont mis un zèle religieux à l'exécution de cette mesure, et qui, pour y parvenir, ont su employer à propos les moyens de persuasion, de fermeté et de sévérité. Je me plais à nommer, entre autres, le département des Vosges et celui de la Côte-d'Or. Puisse leur exemple stimuler l'émulation de ceux dont la tiédeur répréhensible a donné le scandale d'un résultat si différent! Je vous invite donc, citoyens, à ne point ralentir vos efforts, et à redoubler au contraire de vigilance et d'énergie pour remplir la tâche qui vous a été imposée. Que tous les fonctionnaires publics, que toutes les autorités civiles et militaires concourent avec vous à cette nécessaire opération, dont le but est la paix, dont le fruit sera la prospérité nationale, et pour tous les François, un repos durable et une source de bienfaits. Si dans ces fonctionnaires, préposés à l'exécution de la loi, ou dans les autorités qui doivent la commander, vous découvrez des négligences, des prévarications, ou des faiblesses, signalez au gouvernement les coupables, il en fera promptement justice, et confiera à des mains plus dignes, des fonctions qu'ils n'auront pas su honorer. Qu'au nom de la patrie qui commande ces derniers efforts, on voie de toutes les parties de la République, accourir vers les bannières de la liberté, des essaims de guerriers pour grossir ces redoutables colonnes, l'effroi de nos ennemis et l'admiration de l'Europe. Le Directoire exécutif a déterminé, par son arrêté du 8 Vendémiaire dernier, les exceptions à faire dans cette mesure générale; il m'autorise à y

ajouter celles-ci : 1°. Tout individu porteur d'une exemption provisoire. 2°. Les hommes mariés avant le 7 Prairial dernier, et qui étoient autorisés à rester dans leurs foyers. 3°. Enfin les militaires qui, par leur âge, ne sont point compris dans la première réquisition, lorsqu'ils ont un congé de réforme par suite de licenciement du corps auquel ils étoient attachés, seront considérés comme exempts de rejoindre les armées. Voilà la seule réponse que je puisse faire à toutes les explications qui m'ont été demandées par plusieurs d'entre vous ; il vous est facile maintenant de diriger votre conduite. Vous rallierez sous les drapeaux de la République, tous les militaires ou réquisitionnaires qui ne sont pas compris dans ces cas d'exception, et ceux prévus par l'arrêté du 8 vendémiaire dernier. J'aime à croire que, cédant à l'impulsion de vos devoirs et aux invitations que je viens de vous faire, vous me fournirez l'occasion de rendre au directoire exécutif un compte satisfaisant de votre exactitude, et qu'aucun de vous ne me mettra dans la nécessité de provoquer la sévérité des lois. Vous voudrez bien m'accuser la réception de cette lettre, et me tenir exactement informé, non seulement de chacun des détachemens qui ont déjà dû partir du dépôt central, mais encore de ceux qui en partiront successivement pour rejoindre les armées. — *Signé, Scherer.*

*Conseil des 500. — Séance du 7.*

Hier, Leclerc de Maine et Loire s'étoit borné à lire le volumineux rapport dont nous avons indiqué les bases, il présente aujourd'hui le projet qui doit régulariser les institutions dont il est fait mention au rapport.

Indépendamment du rapport et du projet, il existe encore un règlement dont les dispositions s'étendent à des détails dont le conseil n'entend point la lecture. Il ordonne l'impression du tout.

Vu la suspension du contre-feing, et le volume de son rapport, Leclerc demandoit lui-même le rapport de l'arrêté qui ordonnoit l'impression de son travail à six exemplaires.

Un membre a exprimé le vœu d'obtenir, pour les discours imprimés à six exemplaires, la faculté d'un envoi gratuit. — Mais le conseil a maintenu à-la-fois, et l'arrêté ordonnant l'impression du travail de Leclerc à six exemplaires, et de celui qui supprime le contre-feing, dans toute sa rigueur.

*De Bruxelles, le 9 Novembre.*

Avant-hier, le doyen du chapitre de Ste.

Gudule, ainsi que plusieurs chanoines, curés vicaires et autres ecclésiastiques, se sont rendus à la municipalité, où ils ont prêté le serment de haine à la royauté & à l'anarchie. Hier, cet exemple a été suivi par beaucoup d'autres prêtres, et il paroît que tout le clergé finira par se soumettre à la loi. Il étoit tems, car déjà une recrue de prêtres jureurs étoient arrivés de Liège dans la vue de solliciter les meilleures cures.

Le docteur Havelange et ses deux compagnons sont toujours dans les prisons de cette ville, ils doivent être transférés à Rochefort, où ils seront embarqués pour le lieu de leur déportation.

Quelques villages de nos environs, qui n'avoient pas entièrement payé leur contingent à l'emprunt forcé, viennent d'être mis à exécution militaire. En conséquence, l'on y a envoyé des détachemens de gendarmerie nationale et de chasseurs à cheval. Le restant de l'emprunt forcé, ainsi que toutes les contributions se prélèvent à la rigueur ; la vente des domaines nationaux et du mobilier acquis à la République se continue avec activité, et les sommes provenantes de ces divers objets sont envoyées à la trésorerie nationale à Paris.

Le ministre de la justice Lambrechts, notre compatriote, vient d'être chargé par le directoire du ministère général des pays conquis. Il entrera dans les attributions de ce nouveau ministère, tout ce qui a rapport à l'organisation des autorités judiciaires et administratives, aux finances, à la police, au commerce etc. Le gouvernement paroît annoncer par cette nomination un plan consommé, et qui justifieroit bien des conjectures : au reste, il garantit aux pays situés entre les deux fleuves, la cessation prochaine de l'autorité militaire, et des maux incalculables que la dénomination de *pays conquis* avoit paru autoriser.

Un journal de cette ville cite une anecdote bien singulière. La voici.

„Un Anglois séjournant à Dieppe, manda plusieurs musiciens pour un concert qu'il vouloit faire exécuter chez lui. Ils arrivèrent, et se préparoient à jouer différens morceaux de musique, quand l'Anglois tira de son portefeuille un chef-d'œuvre, à ce qu'il disoit, et le posa sur les pupitres. C'étoit une *messe* de *morts* d'un fameux maître d'Italie. Les symphonistes, les chanteurs s'efforcèrent de mettre dans leur exécution tout le sombre, tout le pathétique, toute la tristesse que ce genre exige. Ils y réussirent si bien, qu'au dernier *requiem*, l'Anglois se brûla la cervelle.,,

*D'Inspruck, le 6 Novembre.*

M. le lieutenant général Baron de Kerpen mandé de Trente, en date du 4, qu'il est passé par le Tyrol italien un courier du général Buonaparte, qui se rend à Vienne avec des dépêches relatives à la paix. La nouvelle de cet heureux évènement a été, dit on, accueillie par le Directoire exécutif avec les plus grandes démonstrations de joie et d'approbation.

Son Exc. M. le comte de Lehrbach est parti d'ici avant-hier dans la matinée.

L'on apprend de Venise, que déjà la plus grande partie des chefs du parti démocratique ont quitté cette ville; presque tous prennent la route de Milan.

*De Manheim, le 14 Novembre.*

S. A. S. l'Electeur, notre souverain, a nommé M. le comte Maximilien de Preysing, pour assister au congrès de Radstadt comme ministre plénipotentiaire de Bavière; Elle vient aussi de lui adjoindre M. de Branca, conseiller électoral. S. A. a nommé en outre, comme Electeur Palatin, M. de Reichert, conseiller de régence; M. Zentner, conseiller et professeur du droit public, M. de Schlemmer, conseiller aulique; et pour les duchés de Juliers et de Berg, M. le Baron de Hompesch, conseiller privé et chanoine des chapitres de Spire et d'Eichstätt.

*Du Bas-Rhin, le 12 Novembre.*

S. A. S. l'Electeur de Cologne a adressé, le 12 du mois dernier, une lettre aux habitans de sa résidence de Bonn, dans laquelle l'âme sensible et bienfaisante de ce souverain se peint en traits dignes de passer à la postérité. S. A. R. témoigne à ses chers sujets la douce satisfaction qu'Elle a éprouvée en apprenant la conduite qu'ils ont tenue, lorsque l'on a tenté de rompre les liens qui les attachent au corps germanique et de leur faire prendre part à des innovations destructrices de leur constitution. C'est dans cette circonstance critique qu'ils ont donné les preuves les plus signalées de leur at-

tachement pour leur souverain et pour leur gouvernement. La perspective des plus grands maux, celle du sort le plus rigoureux n'a pu les faire renoncer à leurs principes; et toutes les corporations, le clergé comme les négocians, n'ont formé qu'une seule voix pour repousser toute mesure contraire à leurs devoirs et à leurs vœux. „Recevez, dit S. A. R. nos plus vifs remerciemens de cette conduite, qui doit inspirer de l'estime à l'ennemi même, et qui est le plus bel exemple de fidélité germanique et de sentiment national. Nous attendons avec la plus vive impatience le moment où nous pourrions secourir ceux qui malgré leur détresse ont craint de déshonorer leur opinion, en acceptant le pain qu'on leur offroit; récompenser les serviteurs qui n'ont pas balancé à tout sacrifier pour ne pas être obligés de feindre des sentimens étrangers à leur cœur; enfin répondre à l'amour de tous par les témoignages de notre reconnaissance. Cet heureux moment approche. L'Empire d'Allemagne désire et veut sérieusement la paix, et comme son intégrité future a déjà été reconnue pour base par le gouvernement françois, l'époque de notre réunion ne peut être éloignée. Jusques là les hommes éclairés de la France, et même les guerriers, doivent se convaincre que les desirs du petit nombre d'individus qui favorisent des troubles intérieurs, ne sont point l'expression du vœu de la bourgeoisie, qui s'est prononcée au contraire avec tant d'énergie et d'unanimité pour le maintien de sa constitution.,,

*Cours du change de Francfort, du 15 Novembre.*

Amsterdam Ct. — Lettres à c/sj 135. 1/4. à 2sm 134 1/2.

Hambourg — Lettres à c/sj 148. à 2sm 147. 1/4.

Augsbourg — Lettres à c/sj 100

Vienne — Lettres à c/sj 97. 1/4. à 2sm 96. 3/8. — Ar-

gent à c/sj 96. 3/4.

Londres — Lettres à c/sj 155. 1/2. à 2sm 155. 3/4.

Bâle en écus nents. — Lettres à c/sj 100. 3/4.

Paris — Lettres à c/sj. 75. 1/4.

Brême Louisdor. — Lettres à c/sj. 109. 1/2.

\*\*\* L'on désireroit trouver à louer par année, sur les bords du Mein, ou sur une grande route à peu de distance de Francfort, une habitation de campagne, avec quelques dépendances; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\*\*\* A vendre, une Viennoise, bien conditionnée, & propre pour la ville & le voyage; s'adresser sur la place du Marché, No. 193.

\*\*\* Ebrecht-Meyer, de Neustadt, près de Cobourg en Saxe, se recommande au public pour achats en commission de toutes sortes de marchandises en bois, fabriquées dans son pays, savoir: en boîtes & caisses pour apothicaires & marchands droguistes, vaisseaux & caisses pour cabinets d'histoire naturelle, planches & rames pour les fabriques en rubans, organes, serinettes, planches à fourneaux pour les fourbisseurs, comme aussi toute espèce de marchandises pour enfans, laquées, peintes, dorées &c. En outre, en fer, fer blanc, porcelaine, verre, pierres, & en général pour toutes les productions & marchandises fabriquées en Saxe. On peut être sûr qu'il fera tous ses efforts pour contenter les personnes qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui.

Alphonse Victor Auguste Painchaud, Sergent-major dans les troupes françoises qu'on croit cantonnées aux environs de Francfort, est prié de donner son adresse au Bureau de ce Journal, ou au Bureau de la Poste de Hombourg; on a les choses les plus intéressantes à lui communiquer.